

SPVIE International : Tableau de garanties

*Les remboursements sont exprimés en complément CFE (hors formule Basic) ou au 1er euro.
En tout état de cause, ils sont limités aux Frais Réels engagés (ou déduction du montant éventuel pris en charge par la CFE)*



	BASIC	ESSENTIAL	SERENITY
Plafond frais de santé par an et par assuré	250 000 €	750 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION⁽¹⁾			
Hospitalisation en cas d'urgence ou d'accident	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Hospitalisation et autres soins même en cas de maladie chronique	X	Frais réels	Frais réels
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux (jusqu'à 15 jours par an)	X	X	Jusqu'à 10 000 €
Chambre d'hôpital (plafond journalier)	Chambre à deux lits	Privée standard jusqu'à 60 €	Privée standard jusqu'à 120€
Rééducation suite à une hospitalisation	Jusqu'à 20 jours	Jusqu'à 20 jours	Jusqu'à 30 jours
Forfait journalier	X	X	Inclus
Lit d'accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans (plafond journalier, jusqu'à 30 jours par an)	X	30 €	75 €
Transport en ambulance terrestre sur prescription (Admission ou sortie d'hospitalisation)	X	X	Frais réels
MEDECINE COURANTE ET PREVENTION			
Consultations de médecins généralistes et spécialistes y compris pour le suivi des maladies chroniques (plafond annuel)	100 € par consultation, 10 visites (en cas d'urgence uniquement)	100 € par consultation, 10 visites	200 € par consultation, 20 visites
Auxiliaires médicaux (infirmier, kinésithérapeute, orthophonie, podologue) (plafond annuel)	X	50 € par consultation, max 1 000 €	80 € par consultation, max 2 000 €
Médecine douce ⁽²⁾ (plafond annuel)	X	70 € par acte, max 1 000 €	100 € par acte, max 1 000 €
Médicaments et analyses ⁽³⁾	X	Frais réels	Frais réels
Imagerie médicale avancée ⁽⁴⁾	X	Frais réels	Frais réels
Bilan de santé et examen de l'audition (un bilan tous les deux ans) ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	X	Jusqu'à 500 €	Jusqu'à 1 000 €
DENTAIRE⁽⁷⁾ (délai d'attente de 6 mois hors soins d'urgence)			
Soins et consultations dentaires, parodontologie (plafond annuel)	X	300 €	800 €
Prothèses et implants dentaires (plafond annuel)	X	700 €	1 500 €
Orthodontie de l'enfant à charge de moins de 16 ans (plafond annuel)	X	500 €	800 €
OPTIQUE (délai d'attente de 6 mois)			
Lentilles de contact (plafond annuel)	X	200 €	300 €
Montures et verres (Maximum une paire tous les deux ans) ⁽⁶⁾	X	350 €	600 €
Traitement au laser pour correction de la vision (myopie, hypermétropie, astigmatisme, kératocône)	X	X	Jusqu'à 1 500 € pour les deux yeux
PROTHESES NON DENTAIRES			
Prothèses orthopédiques, médicales, auditives (plafond annuel)	X	800 €	1 600 €
MATERNITE (délai d'attente de 10 mois)			
Frais d'accouchement : consultations, soins pré et post natals, hospitalisation, chambre privée, frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux ⁽⁷⁾⁽⁸⁾ (plafond annuel)	X	4 500 €	8 000 €
SERVICES SANTE			
Téléconsultation 24h/24 7j/7	Incluse	Incluse	Incluse
Assistance (voir détails page 2)	Incluse	Optionnelle	Optionnelle
Capital décès + PTIA* et accidentels à 25 000 € et Responsabilité Civile vie privée plafonnée à 7 500 000 € (voir détails page 2)		Optionnel	

*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

(1) Hospitalisation psychiatrique limitée à 30 jours par an, autorisation préalable de dépense à demander.

(2) Dans la liste suivante : homéopathe, ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, diététicien, podologue, ergothérapeute, psychologue, sophrologue, micro-kinésithérapeute.

(3) Dans la liste suivante : vaccins et médicaments prescrits médicalement, actes de série prescrits médicalement dispensés par des auxiliaires médicaux, actes de spécialité : actes techniques médicaux, actes de chirurgie et actes d'anesthésie, radiologie et analyses médicales.

(4) Imagerie médicale avancée : IRM et scanner.

(5) Bilan de santé pratiqué dans un établissement de santé comportant, en général, les examens suivants modulables en fonction de l'âge, du sexe, des antécédents

et du mode de vie de la personne : diagnostic diabète et cholestérol, examen bucco-dentaire, tests visuels et auditifs, bilan biométrique (taille, mesure de l'IMC) électrocardiogramme, contrôle de la pression artérielle, contrôle de la capacité respiratoire, examen gynécologique, test « Hemocult », radio pulmonaire, test de la mémoire.

(6) La période de 2 ans s'apprécie par année civile.

(7) Autorisation préalable de dépense à demander pour : les prothèses et implants dentaires, l'orthodontie, les frais d'accouchement et la procréation médicalement assistée (Insémination artificielle et fécondation in vitro).

(8) Incluant la procréation médicalement assistée (Insémination artificielle et fécondation in vitro, dans la limite de 4 tentatives pour toute la durée du contrat) avec un délai d'attente de 10 mois à compter de la prise d'effet de l'adhésion.

GARANTIES	NIVEAU DE COUVERTURE EN EURO
ASSISTANCE - RAPATRIEMENT	
Organisation du retour au domicile ou du transport vers un établissement hospitalier	Frais réels*
Remboursement des frais d'hébergement et de ceux d'un membre de la famille accompagnant l'Adhérent	100 € par jour et par personne assurée, jusqu'à 7 jours
Organisation et prise en charge du retour d'un accompagnant assuré	Frais réels, dans la limite d'un billet (train 1ère classe et/ou en avion classe touriste)
HOSPITALISATION SUR PLACE	
Prise en charge des frais permettant à un membre de la famille du bénéficiaire de se rendre à son chevet : trajet aller/retour	Frais réels, dans la limite d'un billet (train 1ère classe et/ou en avion classe touriste)
Frais d'hébergement sur place jusqu'au rapatriement du bénéficiaire	100 € par jour, jusqu'à 7 jours
Envoi de médicaments sur place	Frais d'envoi
ASSISTANCE RETOUR ANTICIPE	
Organisation du transport	Frais réels, dans la limite d'un billet (train 1ère classe et/ou en avion classe touriste)
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Transport du corps	Frais réels limités à 2 500€ par personne assurée
Frais funéraires	

*Garantie limitée au remboursement des frais réellement engagés par le bénéficiaire.

GARANTIES	MONTANT	TERRITORIALITE
CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	25 000 €	Monde entier
CAPITAL PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE ACCIDENTEL	25 000 €	Monde entier
RESPONSABILITE CIVILE "VIE PRIVEE"		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels	7 500 000 € Plafonnés au Canada à 1 500 000 €	Strictement et uniquement dans le pays du détachement ou de l'expatriation
Intoxications alimentaires	1 000 000 €	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (franchise de 300 € par sinistre)	1 000 000 €	
Défense pénale (expatriés au Canada)	16 000 €	
Défense pénale (hors expatriés au Canada)	30 000 €	

Assureur Santé : MFPrévoyance, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 81 773 850 euros, régie par le Code des assurances, RCS 507 648 053 PARIS, Siège social : 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15, France

Délégation de souscription accordée à VYV International Benefits • Société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 813 361 441, inscrite en tant qu'intermédiaire d'assurance auprès de l'ORIAS sous le numéro 16002500, et dont le siège social est situé 3-7 Square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15.

Souscripteur : BMI International (Basel Medical Insurance) • Association régie par la Loi 1901 déclarée en Préfecture des Hauts de Seine, inscrite au Répertoire National des Associations sous le n°W922019429 • Son siège social est situé : 26 rue de Pagès, 92150 Suresnes.

Assisteur : LLT Consulting, 18 quai Georges Simenon, 17 000, La Rochelle, SAS enregistrée au RCS de la Rochelle sous le n° 828 002 188 et qui opère sous le nom de VYV International Assistance pour les prestations d'Assistance.

Organisme Assureur Assistance : Ressources Mutuelles Assistance (RMA), Union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, dont le siège social est situé 46 rue du Moulin, CS 32427, 44124 VERTOU Cedex et immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682.

Assureur Capital décès et Responsabilité Civile : Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09."

SPVIE Assurances • SAS de courtage au capital de 48 868,30 € • Siège social : 26 rue Pagès – 92150 Suresnes • Tél. : 01 87 15 69 99 • RCS de Nanterre n° 525 355 251 • N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) • Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière (articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances) • sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (https://acpr.banque-france.fr/) • Exerce son activité selon les dispositions de l'article L. 521-2, II, b) du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur <https://www.spvie.com/partenaires> • Réclamation : Service Réclamation, 26 rue Pagès – 92150 Suresnes • Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.